



➤ L'AGRICULTURE GENEVOISE EN 2030

PARTIE 2 ◀

Vision et objectifs
stratégiques



TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL DU CONTEXTE	4
FONDEMENT DE LA DÉMARCHE	5
SITUATION GÉNÉRALE	6
PERSPECTIVES, VISION ET MISSION POUR L'AGRICULTURE GENEVOISE	6
LA VISION 2030 EN RÉSUMÉ	8
Enoncé n°1	10
Enoncé n°2	12
Enoncé n°3	14
Enoncé n°4	16
Enoncé n°5	18
Enoncé n°6	20
Enoncé n°7	22
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	24
GLOSSAIRE	25
NOTES ET RÉFÉRENCES	26

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le début des années 90, l'agriculture genevoise a dû faire face à des conditions cadres mouvantes caractérisées par une ouverture croissante des marchés, une concurrence et une pression sur les terres agricoles accrue et des attentes grandissantes de la population, notamment en matière d'environnement.

Le nombre d'exploitations a baissé et une partie de la production de denrées alimentaires a été substituée au profit d'herbages et/ou de surfaces écologiques diverses. Les systèmes de production, de transformation et de commercialisation se sont diversifiés. Pour accompagner ces changements, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de soutien visant d'une part à diminuer l'empreinte écologique de l'activité agricole et d'autre part de stimuler la vente des produits locaux.

Ce processus d'ajustement structurel impulsé il y a 25 ans n'est pas terminé. Le Conseil fédéral envisage aujourd'hui une plus grande ouverture des marchés alimentaires. Une pression accrue sur les prix des produits agricoles suisses en sera une des conséquences prévisibles.

Dans ce contexte, bien que l'agriculture genevoise soit devenue au fil du temps plus compétitive, verte et diversifiée, elle n'a malheureusement pas encore complètement gagné le défi de

sa durabilité. Les enjeux à venir restent aussi bien économiques, environnementaux que sociétaux.

Certes, l'agriculture de notre canton possède de nombreux atouts: périurbaine, elle est proche des consommateurs et offre à la population un cadre de vie exceptionnel. Petite au niveau national (elle ne représente que 1 % de l'agriculture suisse), elle occupe et entretient 36 % du territoire cantonal; dynamique et diversifiée, elle a réussi jusqu'ici à s'adapter à son environnement en mutation. Mais les coûts de production restent élevés et sont en distorsion avec les autres cantons suisses. Les contraintes légales et le tourisme d'achat limitent significativement les marges de manœuvre .

Que doit-elle entreprendre d'ici 2030 pour qu'elle reste une actrice économique reconnue et appréciée par la population genevoise? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils accompagner les changements nécessaires en complément d'une politique agricole fédérale qui fixe 90% les règles du jeu?

Le concept Agriculture 2030 établit une vision stratégique élaborée au terme de deux années de processus intégrant les professionnels de la branche et les services de l'administration concernés.

FONDEMENT DE LA DÉMARCHE



La vision stratégique Agriculture 2030 constitue la première étape d'un processus de changement élaboré en collaboration avec toutes les parties prenantes privées et publiques. Elle décrit la représentation du futur souhaité par ses artisans. A cette fin, elle se veut à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Cette vision stratégique a pour but d'orienter les décisions et sous-tendre les stratégies sectorielles (privées et publiques) ainsi que leurs outils de planification. Le consommateur est le point de départ des réflexions, articulées en **trois niveaux** :

Niveau consommateur : Quelle vision doit-il avoir de l'agriculture genevoise en 2030 ?

La vision est déclinée en énoncés stratégiques.

Niveau décideur : Quels buts les décideurs doivent-ils poursuivre pour réaliser cette vision ?

Les énoncés stratégiques sont traduits en objectifs.

Niveau acteur : Quels moyens les acteurs ont-ils à disposition pour atteindre ces objectifs ?

Les objectifs sont concrétisés en mesures et propositions d'actions.

Dans cette optique, la vision a été scindée en sept énoncés exprimant des attentes et des désirs partagés. Ils devront permettre de traiter les enjeux à venir, de faire des choix et de résoudre les problèmes selon une finalité connue et comprise de tous. Les énoncés stratégiques définissent des orientations, permettent de communiquer clairement la vision, ce que l'on souhaite atteindre afin de motiver et mobiliser tous les acteurs. Pour chaque énoncé, un objectif précise les buts visés en fonction de la finalité, des ressources et de l'environnement. Des mesures décrivent les moyens identifiés pour y parvenir. Elles sont assorties de propositions d'actions concrètes.

Ce concept Agriculture 2030 a été adopté par l'ensemble des acteurs concernés. Il décrit l'orientation souhaitée à l'horizon d'une décennie pour tenir compte de nouvelles réalités, de préoccupations actuelles ainsi que des valeurs de la collectivité. Il a été formulé pour susciter l'adhésion des citoyens et des intervenants qui partagent un destin commun. Dans une démarche de développement durable (ou collectivité viable), cette vision intègre les dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales et évoque la nécessité de tendre vers un projet collectif. Avant son élaboration, des scénarios réalisés et formulés par les différents acteurs ont été examinés.

Pilotage du concept stratégique

Les responsables (privés et publics) pour une mise en œuvre coordonnée des différents énoncés tout comme l'échéancier et les indicateurs, doivent faire l'objet d'un plan séparé.

Désigner un porteur de vision et mettre en place des

Cet exercice mobilisateur et participatif est le résultat d'une dynamique de groupes qui a permis de guider les réflexions durant tout le processus.

Enfin, Agriculture 2030 définit des cibles pour une planification de développements à différentes échelles (nationale, régionale, cantonale, voire communale) et par différents acteurs (privés et publics). A chaque échelon, la cohérence avec les actions des différentes politiques ou stratégies sectorielles, doit être assurée.

La pertinence de ce concept stratégique se mesurera moins à l'aune du nombre d'objectifs atteints qu'à la capacité à fédérer et mobiliser les acteurs autour d'un but commun, et ce sur toute sa durée. C'est pourquoi il a été formulé en des termes qui permettent de constater, au fur et à mesure, si on s'en éloigne ou s'en rapproche, si on l'a atteint ou non.

Quatre questions fondamentales ont été posées aux parties prenantes avant l'élaboration de la vision stratégique :

- ▶ **1) Où en sommes-nous aujourd'hui ?** Les aspects importants des activités ont été décrits. Cette étape a permis d'évaluer les forces et les faiblesses, de soulever les problèmes et les responsabilités et d'articuler les préoccupations partagées au sein des filières. Ce diagnostic a permis de préciser les besoins aujourd'hui et demain. Il constitue une base pour un suivi des évolutions à l'avenir (Partie I).
- ▶ **2) Où allons-nous sans changement ?** Les attentes explicitées par les filières soulignent les orientations souhaitées ou nécessaires pour assurer leur développement. Les risques d'un statut quo ressortent de l'analyse SWOT (Partie I).
- ▶ **3) Où voulons-nous aller ?** C'est le cœur de la démarche engagée en 2016 et qui a conduit à l'élaboration du présent document. Les préoccupations des divers acteurs (filières professionnelles, autorités et services publics) ont été évaluées puis des scénarios réalisables établis montrant ce que l'agriculture pourrait être si l'on décidait de répondre à l'objectif exprimé (Parties I et II).
- ▶ **4) Comment atteindre ce que l'on souhaite ?** La vision stratégique est déclinée en énoncés stratégiques couvrant l'ensemble des préoccupations identifiées. Pour chaque énoncé, un objectif d'intervention et des mesures pour parvenir à sa réalisation sont décrites. Les politiques publiques concernées sont identifiées (Partie II).

mécanismes permettant de mesurer les évolutions et le chemin parcouru est fondamental.

Un comité de suivi doit permettre de susciter et maintenir l'intérêt tout au long du processus.

SITUATION GÉNÉRALE

GENÈVE, CARREFOUR DE LA GOUVERNANCE MONDIALE, RAYONNE PAR SA VITALITÉ ET SA QUALITÉ DE VIE.

Genève se caractérise par une qualité de vie exceptionnelle, conjugant urbanité et nature sur un territoire exigu. Son envergure internationale, son dynamisme économique et culturel ainsi que la richesse de sa nature environnante sont quelques facteurs qui contribuent à cette qualité de vie. Grâce à son réseau universitaire, ses infrastructures et la diversité de son tissu économique, Genève est un pôle d'innovations attractif pour les résidents et les entreprises. Au cœur de la région

franco-valdo-genevoise, Genève se positionne comme le deuxième centre économique national. Conscient des enjeux globaux, Genève intègre les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Dans ce contexte, l'agriculture genevoise joue un rôle central. Elle est garante d'une production de denrées alimentaires saines et savoureuses, d'un cadre de vie préservé et de paysages attrayants.

PERSPECTIVES, VISION ET MISSION POUR L'AGRICULTURE GENEVOISE

Vu les propositions d'actions élaborées par les filières, vu les constats et enjeux communs identifiés, vu les attentes énoncées par les parties prenantes, vu les objectifs décrits dans les différents documents stratégiques de l'Etat de Genève¹, une vision

de l'agriculture genevoise à l'horizon 2030 est formulée. Elle est fondée sur une synthèse d'hypothèses d'évolution, établie à la faveur de plusieurs ateliers¹.

Enoncé d'une vision stratégique

"A Genève en 2030, la population a renouvelé son **contrat social avec l'agriculture**, synonyme de confiance et de bien-être. Les filières agricoles font partie des **acteurs reconnus** pour leur contribution à la réalisation d'une économie **prospère, diversifiée et durable**.

Les acteurs de la branche sont intégrés aux décisions relatives au **développement du territoire**.

L'agriculture est de qualité, à la pointe des **connaissances scientifiques**, intègre les principes **d'efficacité énergétique et environnementale**.

Les exploitations fournissent des **aliments variés, sains et savoureux**, en phase avec l'évolution des **besoins sociaux, sanitaires et environnementaux**. La part de produits **locaux consommés a augmenté**.

Les exploitations sont **innovantes, viables économiquement** et peuvent se démarquer.

Les professions agricoles sont valorisées, une **relève dynamique** est assurée.

Au cœur de la région franco-valdo-genevoise, Genève est un **pôle pour la mise en marché, la transformation et la distribution** des produits agricoles locaux et régionaux.

L'**agritourisme** contribue à la promotion d'une agriculture plurielle, en phase avec son temps".

¹ Des concepts stratégiques pour la mise en œuvre de politiques publiques à l'horizon 2030 ou au-delà ont été élaborés par plusieurs directions générales de l'Etat de Genève. Ceux impliquant l'agriculture sont présentés dans la Partie I.

VALEURS

Durabilité, responsabilité, solidarité

VISION RÉSUMÉE

A l'horizon 2030, l'agriculture genevoise est **prospère, innovante, diversifiée, durable, pérenne, reconnue et appréciée** pour ses multiples fonctions.

MISSION

L'agriculture genevoise contribue de manière dynamique à **l'approvisionnement en denrées alimentaires saines, savoureuses et diversifiées**, dont la production **préserve les ressources et les écosystèmes**. Elle **assure un cadre de vie propice au bien-être** de la population.

Cette vision devra orienter les décisions et les actions au cours de la prochaine décennie.

Elle est déclinée en 7 énoncés stratégiques assortis d'objectifs programmatiques.

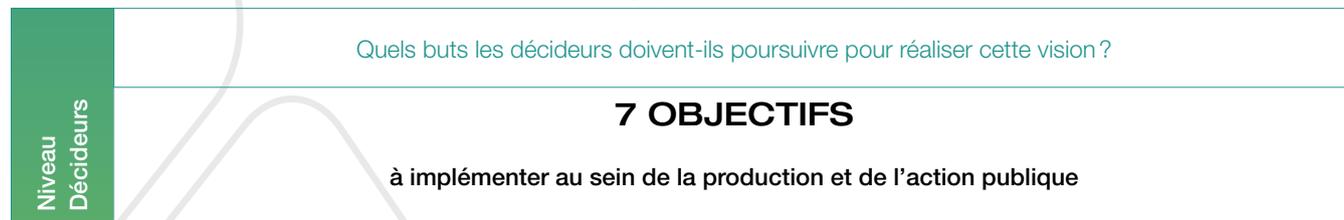
Un catalogue de mesures associé à des propositions d'actions sont présentées pour chaque objectif. Elles devront trouver leur place dans les outils de planification des parties prenantes publiques et privées afin de permettre la réalisation des objectifs.

Les propositions formulées conjuguent les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes et devront sous-tendre leurs plans d'actions.

La vision est déclinée en énoncés stratégiques



Les énoncés stratégiques sont traduits en objectifs



Les objectifs sont concrétisés en mesures et actions



LA VISION 2030 EN RÉSUMÉ

Vision	Enoncés stratégiques	Objectifs	Mesures
En 2030, l'agriculture genevoise est :	En 2030, les consommateurs estiment que :	En 2030, les décideurs auront su orienter leurs stratégies afin de :	En 2030, les parties prenants auront pu œuvrer pour :
Prosphère taux de produits locaux consommés augmenté	L'agriculture genevoise est garante de la sécurité alimentaire. 1	<i>Garantir la production de produits locaux diversifiés, attractifs, de qualité, adaptés aux besoins de la population et augmenter leur part de marché.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter l'attractivité de la production vivrière pour les producteurs. ▶ Assurer la protection des cultures en tenant compte des nouveaux risques. ▶ S'adapter aux conséquences du changement climatique. ▶ Favoriser des débouchés diversifiés.
Economiquement et socialement durable relève dynamique; pôle régional pour la production et la distribution	L'agriculture genevoise est un atout économique et social. 2	<i>Assurer le maintien de revenus rémunérateurs, d'emplois diversifiés, de filières durables et attractives.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir la compétitivité des exploitations, tant au niveau régional que national. ▶ Accompagner le développement de filières intégrées. ▶ Accompagner les transmissions d'exploitations et les nouvelles formes d'organisation du travail.
Multifonctionnelle contrat social renouvelé, synonyme de confiance et de bien-être	L'agriculture genevoise est un partenaire de bien-être et de capital santé. 3	<i>Instaurer une cohabitation harmonieuse avec la population, une compréhension et un respect mutuels.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser la population aux impératifs de l'agriculture. ▶ Sensibiliser les producteurs aux préoccupations des consommateurs. ▶ Valoriser le potentiel "santé" du terroir et de ses produits.
Ecologiquement durable à la pointe des connaissances, efficiente sur le plan énergétique et environnemental, participe aux décisions de développement du territoire	L'agriculture genevoise est actrice de la protection des ressources et des écosystèmes. 4	<i>Maintenir et développer une production de proximité respectueuse de l'environnement pour améliorer notre empreinte écologique globale.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer l'intégrité de l'outil de travail (SDA). ▶ Favoriser une utilisation efficiente des ressources. ▶ Améliorer les connaissances et les pratiques agronomiques. ▶ Assurer le transfert de connaissance et la vulgarisation. ▶ Renforcer la production d'énergie d'origine agricole. ▶ Optimiser l'impact des infrastructures agricoles.
Diversifiée, innovante entreprises innovantes et viables économiquement, aliments variés et sains	L'agriculture genevoise est diversifiée et innovante. 5	<i>Valoriser la diversité des produits, des modes de production et des canaux de distribution.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une stratégie de l'innovation. ▶ Faciliter l'accès aux produits et services de l'agriculture locale. ▶ Promouvoir les aides à l'innovation. ▶ Prévoir des zones agricoles dédiées à la transformation des produits.
Reconnue et appréciée partenaires économiques reconnus, aliments variés et sains	L'agriculture genevoise est appréciée et reconnue. 6	<i>Valoriser la production agricole locale comme une composante prioritaire de notre alimentation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Instaurer une stratégie de communication cantonale et coordonnée entre les acteurs privés et publics. ▶ Sensibiliser le public aux produits et services de l'agriculture.
Pérenne intégrée aux décisions politiques et économiques	L'agriculture genevoise est maître de son destin. 7	<i>Assurer une gouvernance cohérente des politiques publiques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Se réapproprier le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques. ▶ Renforcer les structures interprofessionnelles. ▶ Favoriser la coordination entre elles et la mise en place d'outils de pilotage. ▶ Adapter les bases légales et réglementaires. ▶ Assurer une planification optimale de l'utilisation de l'espace rural.

ENONCÉ N°1

Objectif	L'agriculture genevoise est garante de la sécurité alimentaire
	Garantir la production de produits locaux diversifiés, attractifs, de qualité, adaptés aux besoins de la population et augmenter leur part de marché.

Les besoins alimentaires augmenteront à l'avenir en raison de l'accroissement de la population (+100'000 personnes en 2050 à Genève). Les transformations démographiques (migrations, urbanisation des populations) et la raréfaction des ressources (sol, eau) vont conditionner nos comportements alimentaires (+ de protéines végétales, - de viande). Dans ce contexte, chaque pays doit exploiter son potentiel agronomique dans une perspective de durabilité, pour garantir la sécurité alimentaire de sa population. Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a entériné ce principe en inscrivant la **Sécurité alimentaire**² dans sa Constitution, marquant ainsi sa volonté de maintenir une production locale.

Actuellement, le bas niveau des prix et une politique agricole incitatrice conduisent les producteurs à privilégier les mesures écologiques plus rémunératrices que la production de denrées alimentaires. L'attractivité de la production vivrière est fragilisée par la concurrence internationale ainsi que par les contraintes réglementaires et administratives des politiques agricoles successives. Les conditions-cadres doivent permettre d'assurer la pérennité de la production agricole sur le canton.

Une **appréciation nouvelle** des risques est apparue avec une présence renforcée de la sécurité du consommateur introduite dans le nouveau droit alimentaire suisse. Ainsi, la question de l'utilisation d'intrants se pose dans la perspective de la protection de l'environnement mais aussi des responsabilités vis-à-vis de l'utilisateur final. Le recours aux intrants est toutefois nécessaire afin de protéger les cultures et assurer une

production conforme aux diverses attentes. Leur utilisation est encadrée et soumise à des évolutions constantes. A cet égard, l'appréciation des risques doit aussi tenir compte des effets du changement climatique observé ces dernières années. Ils accentuent les risques pour les cultures (installation de nouveaux ravageurs, augmentation des accidents climatiques tels que gel, grêle, inondation/sécheresse,...). Une stratégie concertée est nécessaire.

Favoriser la production indigène de produits diversifiés et leurs débouchés permet d'assurer l'approvisionnement régional et ce faisant, de limiter le recours aux importations dont les effets indésirables liés au transport sont avérés. Des produits locaux de qualité, respectant les saisonnalités et les normes environnementales sont des atouts majeurs pour un approvisionnement sûr, sain et durable. Nombre de co-produits alimentaires peuvent être limités et recyclés par les différentes filières agricoles locales. Pourtant, les dépenses des ménages suisses consacrées à l'alimentation sont faibles en comparaison européenne: 6,4% en 2014³ contre 20,4% en France⁴ et la situation géographique facilite le tourisme d'achat. La mise en oeuvre de l'article 104a "Sécurité alimentaire" de la Constitution suisse dépendra de l'engagement de tous les acteurs du marché y compris les consommateurs.

Une production vivrière locale durable doit être une priorité pour les responsables publics et privés. Pour être prospère et assurer sa pérennité, les producteurs doivent pouvoir compter sur des revenus rémunérateurs.

Mesure 1	<p>Augmenter l'attractivité de la production vivrière (pour les producteurs).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Œuvrer en faveur d'une politique agricole fédérale cohérente avec le maintien d'une production indigène forte; ▶ Assurer des conditions-cadres permettant une production vivrière rémunératrice (PA); ▶ Réduire la charge administrative et favoriser la flexibilité des exploitations.
Mesure 2	<p>Assurer la protection des cultures en tenant compte des nouveaux risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les techniques visant à limiter le recours aux ressources et aux intrants; ▶ Miser sur la complémentarité des modes de production.
Mesure 3	<p>S'adapter aux conséquences du changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre une stratégie de gestion des nouveaux risques liés aux accidents climatiques (gel, sécheresse, inondation, tempête); ▶ Consolider le dispositif de lutte contre les organismes nuisibles émergents.
Mesure 4	<p>Favoriser des débouchés diversifiés pour les produits agricoles locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Augmenter la connaissance des marchés (veille, observatoire); ▶ Développer des offres différenciées destinées à tous les segments de marchés ; ▶ Renforcer les stratégies orientées vers le marché local (grande distribution, vente directe, niche); ▶ Etudier les possibilités de contractualisation; ▶ Développer la marque GRTA et son cahier des charges; ▶ Viser une répartition équitable de la valeur ajoutée; ▶ Faciliter le développement d'innovations commerciales; ▶ Etudier l'opportunité de la création d'un fond régional pour le soutien des initiatives collectives de mise en marché (circuits courts); ▶ Elaborer une feuille de route intégrant tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Tension : paradoxe de la politique agricole qui vise à la fois "plus de concurrence internationale, mais aussi plus de normes (sociales, territoriales, fiscales, environnementales) et moins de soutiens"

Politiques publiques concernées :

- Formation
- Action sociale
- Environnement, agriculture
- Santé
- Economie

ENONCÉ N°2

Objectif	L'agriculture genevoise est un atout économique et social
	Assurer le maintien de revenus rémunérateurs, d'emplois diversifiés, de filières durables et attractives.

Outre la valeur de sa production et les emplois directs qu'elle procure, l'agriculture génère des places de travail et de la valeur ajoutée en amont et en aval du secteur (emplois publics et privés - recherche, formation, conseil - logistique, distribution, services). **L'agriculture est un partenaire économique et social.** Nombre d'emplois directs et indirects.

Sans surprise, cette branche économique est fragilisée par une concurrence tant nationale qu'internationale. Les conditions sociales appliquées à Genève par exemple (taux et salaire horaires) figurent parmi les plus avancées de Suisse, occasionnant une distorsion de concurrence fortement perçue dans certaines activités (cultures maraîchères notamment). Les conditions d'accès aux ressources (eau, énergie et sol) et leur coût sont aussi sources de distorsion. De manière générale, les facteurs de production dans un canton fortement densifié sont plus coûteux qu'ailleurs en Suisse ou que dans la zone transfrontalière. Pour maintenir une agriculture durable sur le canton, **la compétitivité des filières doit être assurée.**

Les conditions d'accès au marché sont déterminées par les acteurs de la distribution. **L'intégration verticale** dans certaines filières (production - transformation - distribution/valorisation) permettrait de contrôler davantage la chaîne de valeur. Des **contrats de filière** fondés sur des engagements réciproques entre les différents partenaires doivent renforcer une production locale pérenne.

Les évolutions récentes de la société ont fait émerger, parmi la nouvelle génération d'agriculteurs, **d'autres formes d'organisation du travail.** D'un modèle essentiellement basé sur la famille paysanne, protégé notamment par le droit foncier rural, de nouveaux modèles ou formes juridiques pour les exploitations agricoles apparaissent. La politique agricole fédérale tend à s'adapter au fait qu'il n'y a plus qu'un seul modèle, mais des modèles d'agriculture (structures, formes juridiques) impulsés d'une part par la relève au sein des familles paysannes qui aspire à un autre rythme, mais aussi par des néoruraux qui s'affranchissent naturellement du modèle établi. Permettre la marge de manœuvre nécessaire à ces nouvelles aspirations de la jeune génération est un défi qui nécessitera d'innover sur le plan foncier, structurel et organisationnel.

Acheter les produits de l'agriculture locale garantit au consommateur la fraîcheur et la qualité des aliments; permet d'assurer le maintien d'emplois diversifiés et des conditions sociales dignes aux travailleurs; permet de préserver les paysages, de limiter les transports et de maîtriser l'impact sur l'environnement (recours aux énergies propres, limitation et choix des intrants, traçabilité).

Le maintien d'une agriculture locale est une responsabilité collective de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur.

Mesure 1	<p>Maintenir la compétitivité des exploitations, tant au niveau régional que national.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Harmoniser des conditions-cadres applicables au niveau national (harmonisation du coût de la main-d'œuvre , approvisionnement en énergie et en eau, réglementations, fiscalité); ▶ Lutter contre les lourdeurs administratives et réduire les contradictions entre les normes; ▶ Maintenir et développer de manière équilibrée les relations transfrontalières (zone franche); ▶ Faciliter l'accès aux outils de financements de la Confédération.
Mesure 2	<p>Accompagner le développement de filières intégrées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une vision stratégique intégrée entre les différents agents économiques; ▶ Favoriser la mise en réseau d'entreprises partenaires et le développement de contrats filières; ▶ Assurer la complémentarité et la cohérence des actions des acteurs publics et privés.
Mesure 3	<p>Accompagner le développement de nouvelles formes d'organisation du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une stratégie pour faciliter la relève et les installations de jeunes agriculteurs répondant aux besoins des filières et aux exigences de formation; ▶ Favoriser l'évolution des structures et formes juridiques.

Politiques publiques concernées :

Formation
 Economie
 Emploi
 Finance et impôts
 Environnement, agriculture
 Energie

ENONCÉ N°3

Objectif

L'agriculture genevoise est un partenaire de bien-être et de capital santé

Instaurer une **cohabitation harmonieuse** avec la population, une **compréhension** et un **respect mutuels**.

La multifonctionnalité de l'agriculture intègre l'ensemble des productions marchandes (biens alimentaires) et des prestations non marchandes fournies par l'agriculture (conservation des ressources, entretien de paysages ouverts, occupation décentralisée du territoire, bien-être des animaux). Ce principe est inscrit dans la Constitution suisse et revêt une portée plus que symbolique. Il concerne l'entier du système, du champ à l'assiette et intègre les professionnels (producteurs, transformateurs, distributeurs), les consommateurs et le politique.

La zone agricole offre plus qu'un outil de production. Par sa multifonctionnalité, elle garantit un espace de vie de haute qualité permettant à la population citadine de se ressourcer et de maintenir son capital santé. L'augmentation des usagers réguliers pratiquant la balade ou le sport (jogging, VTT, vélo, équitation,...) dans les espaces ouverts dédiés à l'agriculture témoigne des besoins en la matière. La multifonctionnalité de l'agriculture montre là son expression la plus concrète. Conjuguer l'utilisation de ce territoire pour la production de biens alimentaires et pour les activités de bien-être des citoyens offre des opportunités et génère des risques.

Des opportunités car c'est un cadre idéal pour favoriser les comportements qui influencent positivement la santé: pratique d'une activité physique régulière, détente, relaxation, alimentation saine et de saison. Les exploitations du canton accueillent

déjà de nombreux visiteurs et contribuent pleinement à cette mission (accueil à la ferme, l'Ecole à la ferme, dégustations, animations à la ferme).

Des risques car cette multifonctionnalité suppose une cohabitation harmonieuse, qui ne mette pas en danger les usagers ni les productions agricoles (respect des cultures, lutte contre le littering, le vol, comportements dangereux en lien avec les travaux agricoles, respect des travailleurs et des exigences de production comme les horaires par exemple...).

La proximité d'une zone fortement densifiée est un atout pour la commercialisation des produits. Elle oblige en retour une bonne compréhension des attentes du public. La compréhension par le public des impératifs de la production de denrées alimentaires et de l'élevage doit être améliorée. Elle favorisera un comportement approprié dans l'environnement agricole. Le rôle des familles paysannes dans la promotion de ces valeurs est déterminant et doit être reconnu. Leur exemplarité contribue à l'image positive de la production agricole.

Pouvoir compter sur des producteurs consciencieux suppose de respecter leur travail. Réciproquement, le développement de débouchés locaux suppose savoir s'adapter aux attentes et demandes du public/consommateur.

Mesure 1	<p>Sensibiliser la population aux impératifs de l'agriculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser la connaissance des écosystèmes agricoles et les possibilités de les découvrir (développement de collaborations entre exploitations, de programmes de sensibilisation à dispenser par les producteurs ou les fermes urbaines,...); ▶ Sensibiliser les enseignants du primaire aux atouts d'une agriculture de proximité; ▶ Coordonner les acteurs des activités plein air dans la zone agricole de manière à assurer l'intégrité des cultures, des animaux et des travailleurs.
Mesure 2	<p>Sensibiliser les producteurs aux préoccupations des consommateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à une cohérence entre le discours affiché (qualité des produits) et les pratiques (comportement, modes de production) tout au long de la chaîne de valeur.
Mesure 3	<p>Valoriser le potentiel "santé" offert par le territoire agricole et ses produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaborer, en collaboration avec les parties prenantes, des projets santé-alimentation " bien-être/activités plein-air/alimentation" en lien avec l'offre de produits locaux. ▶ Favoriser l'accès de tous aux produits de l'agriculture locale, saine, sûre et de qualité (notamment en misant sur la restauration collective).

Tension:

utilisation de l'espace agricole privé à des fins de production
 <-> à des fins de loisirs

Politiques publiques concernées :

- Formation
- Mobilité
- Personnes âgées
- Santé
- Environnement, agriculture
- Culture, sports et loisirs

ENONCÉ N°4

Objectif	L'agriculture genevoise est actrice de la protection des ressources et des écosystèmes
	Maintenir et développer une production de proximité respectueuse de l'environnement afin d'améliorer notre empreinte écologique globale.

Sol. Les surfaces nécessaires à la production vivrière diminuent. Préserver le sol, en tant que ressource non renouvelable est une condition impérative au maintien des filières agricoles. Le sol assure en outre des services écosystémiques indispensables: production végétale, régulation du climat, contrôle de la pollution, préservation de la biodiversité végétale et animale. Ces fonctions sont, à des degrés divers, dépendantes de l'activité des organismes vivants du sol. Toutes les perturbations exercées par les remaniements, les apports de matériaux exogènes ou d'autres travaux similaires peuvent conduire à des dégradations des fonctions écosystémiques qui ont mis des millénaires à se développer. La préservation tant quantitative que qualitative du sol par un travail respectueux, la mise en oeuvre de techniques visant l'amélioration de sa structure et l'augmentation de sa vitalité (teneur en humus, biomasse microbienne, biodiversité) est indispensable. Ce constat devrait conduire à attribuer aux sols agricoles le même degré de protection que celui accordé à la forêt. La mise en oeuvre de la densification en est le corollaire.

Energie. Le recours à l'électricité et aux carburants fossiles a supplanté la production d'énergie fournie par l'activité paysanne jusqu'à la fin du 20^e siècle (bois de chauffage). Les nouvelles technologies (photovoltaïque, biogaz, éolien) permettent un retour à une production décentralisée. Cette transition peut être privilégiée sans porter atteinte à la sécurité alimentaire. En Suisse, le potentiel de production électrique en agriculture est estimé à 2'100 GWh/an d'ici à 2030⁵. A Genève, il concerne surtout le photovoltaïque mais n'est pas dénué de risques (prix et conditions de rentabilité). Le biogaz de l'agriculture genevoise représente 3,5 MWh/an. Il est produit à partir de 15 tonnes de déchets végétaux, 90% d'origine agricole. Des mesures cantonales doivent permettre de viser une plus grande autonomie énergétique pour les activités agricoles.

Eau. Les changements climatiques engendrent de nouveaux risques comme l'émergence d'événements climatiques intenses (épisodes répétés de sécheresse marquée, fortes précipitations, orages de grêle,...). Faire face à l'augmentation des besoins en irrigation suppose investir dans une gestion optimisée de l'eau afin d'en préserver les quantités et la qualité. Il convient d'assurer des pratiques agricoles conformes au maintien des plus hauts standards (réduction des dérives, ruissellements, effluents) par la poursuite des efforts déjà engagés (bandes herbeuses le long de cours d'eau, station de lavage des machines agricoles) et le développement de nouvelles approches. La quantité et la qualité de l'eau doit être garantie pour tous.

Biodiversité et environnement. Parmi ses multiples fonctions, la zone agricole assure la préservation d'une riche biodiversité. Haies vives, bosquets, surface de promotion de la biodiversité (SPB), offrent des refuges répartis sur tout le canton pour la faune et la flore au sein de l'écosystème agricole. Des réseaux agro-environnementaux (RAE), mis en place avant les dispositions fédérales en la matière, ont permis de conserver et d'améliorer la biodiversité à Genève. L'agriculture en bénéficie directement, ces refuges assurant un réservoir d'auxiliaires utiles à la production (lutte biologique contre certains ravageurs). Un équilibre doit pour autant être assuré entre l'utilisation du sol à des fins de production et celle en faveur de la biodiversité. Dans cette optique, l'évolution des pratiques agricoles doit pouvoir profiter de recherches scientifiques et techniques éprouvées afin d'améliorer durablement la qualité et donc la richesse de la biodiversité. Pratiques agronomiques et vulgarisation

Pour assurer la durabilité sur le plan environnemental et protéger les ressources efficacement, une prise en considération de l'ensemble des facteurs de production doit prévaloir. Cela suppose la mise à niveau des connaissances et la disponibilité d'une vulgarisation agricole efficace et pertinente.

Mesure 1	Assurer l'intégrité de l'outil de travail agricole.
	<ul style="list-style-type: none">▶ Assurer au sol agricole la même protection que celle dont jouit la forêt;▶ Maintenir ad minima un capital SAU de 10'000 ha et des SDA de 8'400 ha;▶ Développer les modes de cultures/les techniques préservant la nature, la structure et la biologie du sol Impliquer tous les acteurs de la chaîne concernés par la fertilité des sols (GESDEC notamment);▶ Désamorcer les champs de tension entre différents utilisateurs du territoire (logement, industrie, infrastructure);▶ Promouvoir et participer à une planification de l'espace rural à l'échelle cantonale et communale.

Mesure 2	<p style="text-align: center;">Favoriser une utilisation efficiente des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer un accès à l'eau (prix/quantité) adapté aux besoins des productions agricoles ; ▶ Accompagner (appui/conseils) une gestion optimisée de l'eau en agriculture ; ▶ Améliorer le taux de valorisation des déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire ; ▶ Renforcer les stratégies en faveur d'élevage à base d'herbages ; ▶ Diminuer les risques de pollution des cours d'eau ; ▶ Développer les pratiques favorisant la richesse et la qualité de la biodiversité.
Mesure 3	<p style="text-align: center;">Améliorer les connaissances et les pratiques agronomiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer la formation des professionnels ; ▶ Mettre en oeuvre des techniques pour réduire la présence de résidus ; ▶ Soutenir la recherche de solutions visant à limiter les intrants (modes de production) ; ▶ Soutenir la recherche de nouvelles variétés adaptées (résistance aux maladies/ravageurs, qualité nutritionnelle, diversité génétique) ; ▶ Stimuler le développement d'innovations technologiques (agriculture 4.0).
Mesure 4	<p style="text-align: center;">Assurer le transfert de connaissances et la vulgarisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les moyens et les partenariats en faveur de la recherche et de la formation ; ▶ Assurer une vulgarisation agricole adaptée aux différents modes de production et aux nouvelles techniques.
Mesure 5	<p style="text-align: center;">Renforcer la présence d'énergie renouvelable d'origine agricole sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer une planification énergétique cantonale du secteur agricole ; ▶ Faciliter l'implantation d'installations photovoltaïques dans les exploitations pour viser l'autosuffisance ; ▶ Accompagner et faciliter l'implantation de centrales biogaz agricoles sur le canton ; ▶ Encourager le regroupement de producteurs d'électricité proches de l'agriculture et assurer un accompagnement pour la commercialisation (opérationnel, administration, finance).
Mesure 6	<p style="text-align: center;">Optimiser l'impact des infrastructures agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lutter contre l'utilisation inappropriée des sols agricoles et contre le mitage du territoire ; ▶ Adapter les conditions-cadres pour faciliter le développement d'infrastructures agricoles d'importance ; ▶ Enclencher une réflexion pour la mise oeuvre d'une charte visant à minimiser l'impact des constructions agricoles sur la zone de production.

Tension :

Augmentation des besoins en eau (changements climatiques)
/ volonté de réduire sa consommation

Emergence de nouveaux ravageurs/maladies (mobilité, climat)
/ limitation des intrants, rejet des phytos

Augmentation des besoins R&D coordonnés à l'échelle nationale
/ affaiblissement d'Agroscope

Politiques publiques concernées :

Formation

Environnement, agriculture

Aménagement et logement

Sécurité et population

Mobilité

Economie

Finance et impôts

Energie

ENONCÉ N°5

Objectif

L'agriculture genevoise est diversifiée et innovante

Valoriser la diversité des produits, des modes de production et des canaux de distribution.

Genève démontre un potentiel de diversification, tant au niveau de la production que de la transformation, attesté par de nombreuses initiatives récentes couronnées de succès (huileries, brasseries, malterie, céréales soufflées, fruits secs, légumes et soupes prêtes à manger, tofu de soja, fruits séchés, herbes aromatiques...). Le dynamisme des agriculteurs et leur adaptation au changement de paradigme sont réjouissants. Ce potentiel doit être encouragé et les projets accompagnés de mesures assurant leur pérennité (adéquation offre/demande). Offrir une gamme élargie de denrées alimentaires et de services adaptés à l'évolution des impératifs environnementaux et sociaux suppose d'investir dans l'innovation.

Des innovations peuvent être développées à tous les échelons de la chaîne de valeur (production, transformation, distribution, consommation). Si les étapes de production et de transformation concernent les filières, les conditions de distribution et de consommation relèvent de l'organisation du marché. De nouveaux modèles doivent pouvoir émerger afin de rapprocher le consommateur du producteur. Les débouchés locaux, complémentaires aux canaux existants (grande distribution, HORECA mais aussi vente directe, contractualisation, circuits-courts) doivent être facilités et coordonnés; la visibilité et l'accessibilité de cette offre améliorée et encouragée.

La diversité concerne aussi les modes de production (hors-sol, plein champ, ...) et les cahiers de charges (production intégrée, bio, biodynamique, agriculture de conservation, ...). Ces différentes approches sont des réponses complémentaires. Elles font partie d'une agriculture plurielle, contemporaine, qui doit garder comme objectif commun la production de biens alimentaires de qualité, en quantité suffisante et à des prix accessibles au plus grand nombre.

Pour assurer ces développements, la recherche agronomique et agroalimentaire apporte des réponses pratiques aux besoins de la production et de la transformation. Des approches sectorielles doivent être privilégiées pour tenir compte des spécificités des filières.

Un accompagnement favorisant les collaborations et le transfert de connaissance est indispensable.

A terme, les efforts de diversification et d'innovation doivent conduire à une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière et assurer au producteur un revenu permettant des développements futurs.

Mesure 1	<p>Développer une stratégie de l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaborer une feuille de route définissant les engagements de tous les partenaires: filières, distributeurs, consommateurs, Etat; ▶ Favoriser les projets collectifs, volontaires et interentreprises.
Mesure 2	<p>Faciliter l'accès aux produits et services de l'agriculture locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des canaux de distribution innovants, complémentaires aux canaux existants (e-commerce, points relais,...) en phase avec les nouveaux modes de consommation; ▶ Valoriser les complémentarités des modes de production et de commercialisation; ▶ Mettre en réseau les fermes pratiquant la vente directe et coordonner l'offre.
Mesure 3	<p>Promouvoir les aides à l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier et promouvoir les aides à l'innovation (politique agricole, économique, formation, public & privé); ▶ Stimuler le développement d'innovations technologiques telles que l'agriculture de précision ou la numérisation.
Mesure 4	<p>Prévoir des zones agricoles dédiées à la transformation des produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Adapter les périmètres de zones agricoles spéciales aux besoins de la profession; ▶ Etudier la mise en place d'une zone d'activité spécifique aux installations agricoles genevoises.

Politiques publiques concernées:

Environnement, agriculture

Economie

Santé

ENONCÉ N°6

Objectif

L'agriculture genevoise est appréciée et reconnue

Valoriser la production agricole locale comme composante prioritaire de notre alimentation.

Une baisse constante du nombre d'exploitations agricoles en Suisse est observée depuis les années 50. Dès les années 2000, elle touche surtout les petites exploitations (< 10ha). Avec un taux d'environ 2% par an, cette diminution est considérée comme "socialement supportable" par l'Office fédéral de l'agriculture. En pratique, elle est vécue comme une "mort lente des paysans". Ce changement structurel fondamental aura modifié durablement le paysage et éloigné les consommateurs de la réalité paysanne.

Pourtant, le lien historique entre le peuple suisse et son agriculture reste fort. La population l'a récemment démontré à l'occasion de plusieurs scrutins fédéraux. La conscience du rôle de l'agriculture locale et paysanne en tant que pilier de notre alimentation est une préoccupation contemporaine partagée. Elle fait écho aux dérives des systèmes de production intensifs à l'origine des scandales sanitaires et environnementaux observés depuis trente ans. Maladie de la vache-folle, lasagnes à la viande de cheval, poulets en batterie, œufs au fipronil ou encore désastres environnementaux conséquents à la surexploitation des terres font rejaillir l'importance d'une production maîtrisée, garante de traçabilité et viable pour tous.

Les revendications des consommateurs en termes d'environnement, d'éthique et de transparence vont en s'amplifiant. Elles sont nourries par les stigmatisations médiatiques vis-à-vis de certains modes de production et leur conséquence sur les sols ou la destruction des écosystèmes. Les exemples, souvent tirés de situations internationales éloignées des réalités suisses et locales, contribuent à créer le doute et la suspicion sur les

pratiques de l'agriculture indigène et débouchent sur des réactions de rejets d'une agriculture dite "traditionnelle" (produits chimiques, techniques industrielles notamment). Des nouvelles tendances (véganisme, antispécisme) sont largement médiatisées. Enfin, les enjeux climatiques et démographiques renforcent les incertitudes conduisant à des mouvements de replis.

Pour toutes ces raisons, l'agriculture figure parmi les enjeux du futur. La population l'a confirmé par son soutien à la sécurité alimentaire (votation du 24 septembre 2017). Dans un canton très urbanisé, l'agriculture locale est un atout pour promouvoir une alimentation équilibrée et contribuer ainsi aux efforts de prévention contre les maladies non-transmissibles (obésité, diabète,...).

L'école à la ferme favorise la sensibilisation des enfants par des activités ludiques. Des projets tels **les fermes urbaines** peuvent servir de vecteur d'appropriation et contribuer à sensibiliser les citoyens aux impératifs de la production agricole tout en favorisant les liens sociaux. Ces projets doivent toutefois veiller à véhiculer une image cohérente de la réalité agricole et s'inscrire dans une démarche coordonnée entre producteurs et animateurs. Elle suppose de fédérer toutes les parties prenantes autour d'une communication commune et objective.

La connaissance sur les pratiques et les métabolismes de l'agriculture doit renforcer la compréhension et l'adhésion. Une information objective et partagée tout au long de la chaîne de valeur doit conduire à la responsabilisation de tous les acteurs.

Mesure 1	Instaurer une stratégie de communication cantonale, coordonnée privés-publics.
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un groupe de pilotage "communication"; ▶ Consolider une stratégie de communication commune et coordonnée (Etat, filières, associations professionnelles); ▶ Instaurer des canaux de diffusion privilégiés; ▶ Favoriser les collaborations transversales (communes, canton, grandes entités indépendantes); ▶ Impliquer les Hautes écoles et les Universités.

Mesure 2	Sensibiliser le public aux produits et services de l'agriculture.
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre des supports d'information et de plans d'actions pour répondre aux préoccupations de la population (information sur la traçabilité, les modes de production, les intrants, les systèmes de monitoring...); ▶ Développer des activités pédagogiques favorisant l'achat de produits locaux et la reconnaissance des fonctions sociales de l'agriculture (fermes urbaines, agriculture en ville...); ▶ Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire.

Politiques publiques concernées:

- Formation
- Santé
- Emploi
- Economie
- Environnement, agriculture
- Finance et impôts
- Mobilité
- Culture, sports et loisirs

ENONCÉ N°7

Objectif

L'agriculture genevoise est maître de son destin

Assurer une gouvernance cohérente et coordonnée des politiques publiques

Suite aux années de protectionnisme de l'après-guerre permettant l'approvisionnement prioritaire de la population, les années 1970 ont connu les premiers épisodes de surproduction engendrant une phase de limitation des rendements (contingent laitier) et de progression qualitative. Dès les années 1990, suite à la publication du 7^e rapport sur l'agriculture, la politique agricole se tourne résolument vers l'environnement et le marché. La réponse à ce nouveau paradigme se traduit par le développement de recherches pionnières en matière de durabilité, accompagnées de mesures financières "vertes" incitatives. Cette politique a permis, très tôt comparativement aux autres pays d'Europe, à favoriser les méthodes préventives et biotechnologiques (production intégrée).

Parallèlement, l'ouverture aux marchés internationaux puis globaux conditionne progressivement l'augmentation des exigences de qualité (0 défaut), de disponibilité (toute l'année) et de prix (toujours plus bas) jusqu'à en devenir paradoxal. Les produits doivent désormais être irréprochables sur le plan visuel, nutritif, organoleptique, environnemental et social mais rester disponibles toute l'année au plus bas prix.

L'agriculture devient l'objet d'attentes multiples, parfois contradictoires ou en décalage avec la réalité pratique. Le

producteur constitue le premier maillon d'une chaîne qui concerne tous les secteurs (économie, aménagement du territoire, environnement, santé, formation notamment).

De surcroît, en raison de la nature très émotionnelle des productions dont elle a la charge, et le territoire qu'elle occupe, chacun se voit désormais un lien avec l'agriculture et un droit envers ses acteurs. Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître l'agriculture dans différentes politiques publiques. Un langage commun et convergent entre les différentes politiques publiques doit être garanti. Car en effet, pour assurer sa pérennité, les acteurs de l'agriculture doivent pouvoir reposer leurs actions sur des objectifs réalistes, partagés et stables dans le temps.

Assurer la cohérence entre les attentes des différentes politiques publiques envers l'agriculture nécessite une gouvernance coordonnée. Un pilotage rigoureux et centralisé à l'échelle cantonale doit être mis en oeuvre afin d'éviter des conflits d'objectifs et faire émerger un langage commun. Cette tâche doit incomber au service en charge de l'agriculture. Seule une vision partagée, portée par l'ensemble des acteurs, suscitera une mobilisation sur la durée.

Mesure 1	<p>Se réappropriier le leadership des thèmes agricoles dans les politiques publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les collaborations interdisciplinaires tout en assurant la cohérence entre les objectifs affichés des différentes politiques publiques vis-à-vis de l'agriculture; ▶ Intégrer les parties prenantes dans l'élaboration de mesures coordonnées et leur planification; ▶ Elaborer une feuille de route pour leur mise en oeuvre et assurer leur suivi.
Mesure 2	<p>Renforcer les structures interprofessionnelles et les outils de pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Etablir des statistiques cantonales annuelles consolidées; ▶ Assurer le suivi de tableaux de bords de l'agriculture (veille permanente, dynamique et interdisciplinaire); ▶ Réaliser une véritable prospective "Agriculture à l'horizon 2050" accompagnée par des professionnels.
Mesure 3	<p>Adapter les bases légales et réglementaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer une gouvernance centralisée de toutes les questions agricoles traitées actuellement dans les différents départements et administrations; ▶ Ancrer dans les différentes bases légales la contribution de la production agricole locale en faveur du développement durable; ▶ Faire évoluer la composition et les missions attribuées aux Commissions officielles traitant d'agriculture (Commission de promotion en particulier).
Mesure 4	<p>Assurer une planification optimale de l'utilisation de l'espace rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir et participer aux démarches visant à une planification de l'espace rural à l'échelle cantonale et communale.

Tension :

Tendance des politiques publiques à élargir leurs champs d'action (transversalité) et se considérer "universelles" (approche généraliste) <-> thématiques fortement spécialisées nécessitant un haut niveau de connaissances et compétences (besoin très spécifiques).

Politiques publiques concernées :

- Formation
- Santé
- Emploi
- Economie
- Environnement, agriculture
- Finance et impôts
- Mobilité
- Culture, sports et loisirs

CONCLUSION ET PERSPECTIVES



Agriculture 2030 est une première étape. En réunissant en un document les constats, les préoccupations et attentes de toutes les filières ainsi que les orientations stratégiques souhaitées, cette réflexion doit permettre de contribuer à une meilleure prise en considération des enjeux respectifs et faciliter la coordination entre les acteurs privés et publics.

Proposer une vision stratégique dans la perspective des attentes sociétales tout en intégrant des objectifs touchant les professionnels est une approche délicate. Elle reflète toutefois la complexité de la réalité agricole : une activité économique assurée par des privés devant répondre aux attentes sociétales et du marché, des règles de production strictes imposées par des politiques publiques et un cadre juridique toujours plus vaste et complexe.

L'agriculture est un atout pour Genève. Elle est garante d'une qualité de vie inégalée. La population y est attachée mais pas à n'importe quel prix. Pour répondre à ses attentes, de nombreuses innovations ont vu le jour ces dernières années grâce à l'investissement de professionnels dynamiques et entreprenants.

L'enjeu de cette prochaine décennie sera de maintenir le dynamisme et assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire genevois. Agriculture 2030 y contribue en réunissant un ensemble de propositions partagées et qui devront trouver leur place dans les stratégies des parties prenantes.

L'adhésion des acteurs privés et publics est nécessaire pour porter une vision commune et la promouvoir multilatéralement.



Agriculture urbaine: l'agriculture portée par des agriculteurs qui produisent des denrées alimentaires au sein du milieu urbain à des fins commerciales et professionnelles.

Décision stratégique: engage les orientations stratégiques de l'entreprise, le plus souvent, de manière unique et irréversible. Pour être stratégique, la décision revêt une prise de risque.

Mission: raison d'être de l'entreprise (considérée ici en tant que groupe de personnes réunies autour d'un projet commun), aspiration suprême qu'elle tente continuellement d'atteindre. Base de la stratégie d'entreprise.

Objectif stratégique: but fixé en fonction d'une finalité déterminée (la vision), des ressources à disposition et de l'environnement. L'objectif stratégique engage l'orientation générale de l'entreprise/collectivité. Pour être qualifié de stratégique, le but à atteindre est généralement fixé à une échéance de plus de 2 ans. Il peut être quantitatif ou qualitatif.

Stratégie de l'entreprise: ensemble de décisions conduisant à augmenter la valeur de l'entreprise (généralement financière) ou sa rentabilité.

Surface agricole utile (SAU): surface cultivée par l'agriculture genevoise. La SAU correspond à l'ensemble des surfaces cultivées de façon permanente par les exploitants résidents à Genève, que ceux-ci perçoivent ou non des contributions. Une partie de cette SAU genevoise est située hors du canton (en France ou dans le canton de Vaud). A contrario, les surfaces situées sur le territoire genevois mais cultivées par des non résidents dans notre canton ne font pas partie de la SAU genevoise. Les zones d'estivages (alpages) ne font pas partie de la SAU.

Surface d'assolement (SDA): surface à préserver pour garantir un potentiel productif au niveau national. Pour être considéré en tant que tel, le sol doit être de bonne qualité (critères définis) et labourable en tout temps. Il ne doit pas être forcément cultivé. C'est ainsi que peuvent figurer parmi les surfaces d'assolement certains parcs urbains et les terrains de football situés sur des sols naturels. La Confédération a adopté en 1992 un plan sectoriel des surfaces d'assolement. Chaque canton s'est vu attribuer un quota minimum de surface à préserver. Pour Genève, ce quota a été fixé à 8'400 hectares.

Vision stratégique: image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification préalablement retenu. La vision stratégique est élaborée en amont et guide les décisions tout au long de la période. Elle est utilisée à l'interne (à l'attention des collaborateurs) et à l'externe. Clairement énoncée, la vision stratégique permet de définir où l'on souhaite aller; de communiquer clairement ce que l'on souhaite atteindre; de mobiliser et motiver les gens à suivre cette orientation. Il n'y a pas a priori de bonne ou de mauvaise vision. Il revient à ses artisans d'en définir les formes et la portée mais la collectivité doit pouvoir se retrouver dans son/ses énoncés.

Zone agricole spéciale ZAS: périmètres dans lesquels il est possible de construire de grands projets agricoles (< 5'000 m²) non tributaires du sol (notamment les grandes serres maraîchères et les grandes étables pour bétail). Ce type de projet doit faire l'objet d'une procédure préalable de planification ou plan localisé agricole (PLA). A Genève, les périmètres dans lesquels les PLA doivent prendre place ont été définis. Ce sont les zones agricoles spéciales. Dans les autres cantons, il n'y a pas de ZAS. Ce sont des périmètres d'exclusion (là où il n'est pas possible de proposer des PLA) qui ont été déterminés.

Zones franches: fruit de l'histoire (les premières zones franches datent de 1815), Genève est aujourd'hui entourée de deux zones franches: celle de l'Ain (Pays de Gex) et celle de la Haute-Savoie. Les producteurs français situés dans ces zones peuvent exporter leur production agricole en franchise de douane selon des quotas prédéterminés. Les produits issus des zones franches peuvent bénéficier du label Swissness.

Zone limitrophe étrangère: les agriculteurs genevois annoncent cultiver un peu plus de 1'200 hectares de cultures en France voisine, dont une centaine d'hectares de vigne. Ces surfaces sont situées dans la zone limitrophe étrangère régie par la loi fédérale sur les douanes et plus communément appelée "zone des 10 kilomètres". Ces zones peuvent bénéficier des paiements directs suisses et les récoltes peuvent être importées en Suisse selon des règles spécifiques, notamment en ce qui concerne les franchises de douane. Les éventuelles surfaces agricoles situées hors zone limitrophe étrangère et cultivées par des exploitants suisses ne sont pas référencées car elles ne concernent pas la législation suisse.

NOTES ET RÉFÉRENCES



¹ Rapport Agridea, 2016 p 37 ss

² Dès 1996, une définition de la Sécurité alimentaire est adoptée par les Etats à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation à Rome. La Sécurité alimentaire, selon la définition classique, intègre quatre dimensions:

1. accès (capacité de produire ou d'acheter sa nourriture et donc de disposer des moyens suffisants pour le faire)
2. disponibilité (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides);
3. qualité des aliments et des régimes alimentaires (points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi socioculturel);
4. stabilité (des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires).

³ Enquête sur le budget des ménages, 2012–2014, Office fédéral de la statistique.

⁴ Cinquante ans de consommation alimentaire, 2015, INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#tableau-figure1>

⁵ www.agrocleantech.ch

IMPRESSUM

Editeur

AgriGenève, Rue des Sablières 15, 1242 Satigny
info@agrigeneve.ch - www.agrigeneve.ch

Avec le soutien du Département du Territoire de la République
et canton de Genève, Office cantonal de l'agriculture
et de la nature (OCAN)

Direction et coordination du projet

Comité de pilotage:

AgriGenève: Marc Favre, Simone de Montmollin,
Georges Vuillod, François Erard
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN):
Emmanuel Ansaldo, Alain Bidaux

Rédaction et consultation:

Simone de Montmollin

Relecture:

Valérie Garcia

Conception graphique:

Léonie Cocquio Design

Crédits photographiques:

Genève Terroir

Impression:

à compléter

Distribution: en collaboration avec l'Office cantonal de
l'agriculture et de la nature (OCAN)

Téléchargement de cette publication sur www.agrigeneve.ch

© 2020 AgriGenève

